Motion sur la DGH du collège Léonard de Vinci de Guigneville sur Essonne

Les représentants au CA des personnels d'enseignement et d'éducation, des parents d'élèves et une partie des représentants des personnels ATOS ont décidé de voter contre la répartition de la DGH présentée par la direction car cette répartition est contrainte par une dotation insuffisante.

Loin de remettre en cause le travail de notre direction, cette décision vise à interpeller notre hiérarchie sur la situation de notre collège pour la rentrée 2015. En effet, le nombre d'heures attribuées pour l'année 2015-2016 baisse de façon conséquente : pour 26 élèves estimés en moins, nous perdons 51 heures : la dotation horaire de deux classes est supprimée. Nous estimons que la DGH allouée est insuffisante au regard des effectifs de 6e et 3e et nous sommes inquiets.

Comment préparer correctement les élèves au brevet dans des classes aussi chargées ? Comment ferons-nous si certains de nos actuels 3e redoublent ou si nos 4e qui souhaitent s'engager dans la voie professionnelle n'obtiennent pas leur orientation ?

Dans des classes de plus de 28 élèves, comment aider les élèves en difficulté et prendre en compte les P.A.I. ? Comment allons-nous pouvoir intégrer des élèves d'ULIS ?

Comme les années précédentes, la DGH nous impose des horaires réglementaires réduits au minimum dans la presque totalité des cours, interdit les dédoublements et rend difficiles les projets transdisciplinaires.

Par ailleurs, la rentrée scolaire est marquée par le recours aux HSA alors que plusieurs postes d'enseignants sont menacés de fermeture. Nous réclamons que ces HSA soient transformées en heures poste. Les heures supplémentaires ne servent qu'à masquer les suppressions de postes particulièrement visibles dans notre établissement depuis plusieurs années.

En conséquence, nous demandons des moyens supplémentaires pour recréer les divisions supprimées de manière à offrir l'égalité des chances entre tous les élèves et contribuer à leur réussite.

À Guigneville sur Essonne, le 09 février 2015